



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1804^e SÉANCE : 28 OCTOBRE 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1804)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud :	
a) Lettre, en date du 30 septembre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale (S/11525);	
b) Lettre, en date du 9 octobre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11532)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE HUIT CENT QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New York le lundi 28 octobre 1974, à 15 heures.

Président : M. Michel NJINÉ
(République-Unie du Cameroun).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1804)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud :
 - a) Lettre, en date du 30 septembre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale (S/11525);
 - b) Lettre, en date du 9 octobre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11532).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud :

- a) Lettre, en date du 30 septembre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale (S/11525);
- b) Lettre, en date du 9 octobre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11532)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1796^e à 1798^e et 1800^e à 1803^e séances] en vertu de l'Article 31 de la Charte et des dispositions pertinentes du règlement intérieur provisoire, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de la Barbade, du Congo, de Cuba, du Dahomey, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, de la Haute-Volta, de l'Inde, du Koweït, du Liberia, de Madagascar, du Mali, du

Maroc, de Maurice, du Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe libyenne, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, de la Roumanie, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Tchécoslovaquie, de la Tunisie, de la Yougoslavie et du Zaïre à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question dont les Conseil est saisi.

Sur l'invitation du Président, M. Botha (Afrique du Sud), M. Rahal (Algérie), M. Baroody (Arabie saoudite), M. Karim (Bangladesh), M. Waldron-Ramsey (Barbade), M. Mondjo (Congo), M. Alarcón (Cuba), M. Adjibadé (Dahomey), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Humaidan (Emirats arabes unis), M. Boatén (Ghana), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. Jackson (Guyane), M. Yaguibou (Haute-Volta), M. Jaipal (Inde), M. Bishara (Koweït), M. Harmon (Liberia), M. Rabetafika (Madagascar), M. Traoré (Mali), M. Slaoui (Maroc), M. Ramphul (Maurice), M. Ogbu (Nigéria), M. Kinene (Ouganda), M. Akhund (Pakistan), M. Jamal (Qatar), M. Maghur (République arabe libyenne), M. Kelani (République arabe syrienne), M. Florin (République démocratique allemande), M. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. Dăcu (Roumanie), M. Palmer (Sierra Leone), M. Hussein (Somalie), M. Smid (Tchécoslovaquie), M. Driss (Tunisie), M. Petrić (Yougoslavie) et M. Mutuale (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Je me permets d'attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents S/11545 et S/11546, qui contiennent le texte de deux lettres en date du 25 octobre adressées au Président du Conseil par les représentants du Kenya et de la Mauritanie, dans lesquelles ils demandent que le Conseil, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à M. Noël Mukono, secrétaire aux relations extérieures de la ZANU (Zimbabwe African National Union), à M. T. George Silundika, secrétaire à la propagande et à l'information de la ZAPU (Zimbabwe African People's Union), et à M. Theo-Ben Gurirab, représentant principal de la mission de la SWAPO (South West Africa People's Organization) auprès de l'Organisation des Nations Unies. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT : Je me permets d'attirer l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution distribué sous la cote S/11547. Ce projet est présenté conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement intérieur provisoire, l'Arabie saoudite ayant été invitée aux termes de l'article 37 par décision du Conseil à sa 1796e séance.

4. Le premier orateur est le représentant de la Haute-Volta, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

5. M. YAGUIBOU (Haute-Volta) : Monsieur le Président, avant d'aborder le grave problème qui nous préoccupe et qui préoccupe la conscience universelle, permettez-moi de me joindre à toutes les délégations qui m'ont précédé ici pour vous féliciter, vous un digne fils de l'Afrique, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au moment où s'y discute un problème aussi crucial pour notre continent. La République-Unie du Cameroun, que vous représentez ici, a toujours eu une politique africaine admirable; aussi la présidence qui vous échoit aujourd'hui n'est que le digne hommage rendu à votre sagesse, en même temps qu'elle est un symbole et un signe des temps : celui qui veut que les peuples du tiers monde, de plus en plus, fassent entendre leur voix dans la discussion des affaires qui les concernent.

6. C'est le 27 septembre dernier que la Commission de vérification des pouvoirs, dans un vote historique, a décidé de rejeter les pouvoirs des représentants du régime raciste installé en Afrique du Sud.

7. Le 30 septembre, l'Assemblée générale a, par ailleurs, adopté par 12^e voix contre une, celle de l'Afrique du Sud bien entendu; la résolution 3207 (XXIX) demandant au Conseil de sécurité "d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud, compte tenu de la violation continue par cette dernière des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme".

8. Ces deux décisions ne sont que l'aboutissement logique d'un processus qui s'est déclenché depuis 1970 et qui nie aux représentants de Pretoria tout droit à représenter le peuple sud-africain. Les décisions antérieures à celles de cette année tendant à rejeter les pouvoirs de ces représentants avaient été interprétées comme autant de condamnations sévères de la politique d'*apartheid* et de derniers avertissements au Gouvernement sud-africain afin qu'il cesse ses pratiques racistes.

9. Apparemment, ces appels n'ont pas été entendus, car il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut entendre. La société internationale est maintenant en train de prendre conscience d'un phénomène dont les Africains avaient dénoncé depuis longtemps déjà la malveillance et la malignité. La communauté internationale se rend compte en effet, de plus en plus, que l'*apartheid* n'est pas seulement un problème qui

concerne une région précise mais que ses implications dépassent largement les frontières du pays où il est appliqué.

10. Cette prise de conscience ne se situe pas simplement au niveau de la condamnation verbale du régime sud-africain mais tend de plus en plus à se situer au niveau des mesures effectives à prendre à l'encontre de ce régime. En effet, que ce soit au niveau de la violation des droits de l'homme, au niveau de la légitimité ou au niveau de la violation des règles les plus sacrées de la communauté internationale, le régime sud-africain vient, et de loin, en tête de liste.

11. Il nous est permis de constater, en effet, qu'aucune amélioration n'est intervenue dans ce régime depuis que l'Organisation des Nations Unies a attiré son attention sur sa violation continue des droits les plus fondamentaux de l'homme. L'institution de l'*apartheid* est un système commode mis en place pour maintenir, par des moyens scientifiques, les non-Blancs au service de la minorité raciste blanche. En fait, ces non-Blancs — les Noirs et les métis — ont presque la condition d'esclaves dans la mesure où l'on peut disposer d'eux à tout moment. Au fil des années, l'*apartheid* s'est intensifié. De plus en plus, des lois scélérates apparaissent, dont le seul but est de supprimer aux Noirs et aux métis leurs libertés fondamentales d'expression, d'association et de déplacement. On ne compte plus, en Afrique du Sud, le nombre des arrestations arbitraires, des pendaisons et des emprisonnements. Les viols de petites filles sont devenus un amusement courant de la soldatesque de Vorster, tandis que les opposants à l'*apartheid*, et plus spécialement les dirigeants noirs, font l'objet d'une chasse à l'homme s'ils ne croupissent pas déjà à l'ombre de quelque prison insalubre.

12. Lors de la mascarade électorale du 24 avril 1974, le *parti national* a renforcé sa représentation à l'Assemblée sud-africaine, faisant ainsi mainmise d'une façon totale sur le pays. La politique des bantoustans s'est accélérée, et plus d'un million de personnes ont ainsi été déplacées. L'Afrique du Sud s'est lancée dans une course effrénée aux armements. Un crédit supplémentaire de 702 millions de rands, soit environ 912 millions de dollars, a été ouvert au titre du budget de la défense nationale pour l'exercice 1974/75. C'est donc dire que la situation devient de plus en plus dangereuse dans la région et menace la sécurité internationale.

13. Quant à l'illégitimité de ce régime, personne ne peut plus en douter. On est en droit, en effet, de se demander quel crédit l'on pourrait accorder à un gouvernement — c'est-à-dire aux Blancs de ce pays — qui réduit en esclavage 90 p. 100 de sa population. De plus en plus d'ailleurs, parmi les Blancs eux-mêmes, on commence à se poser des questions sur l'avenir d'un régime de plus en plus voué à l'isolement. Nous croyons savoir que, dans cette salle, beaucoup d'Etats, et non des moindres, se font les

champions inconditionnels de la démocratie, c'est-à-dire du gouvernement de la majorité. Si ce principe leur tenait à cœur, ils devraient être les plus farouches opposants au régime minoritaire d'Afrique du Sud.

14. Et que dire alors de la violation continue des principes les plus sacrés de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ?

15. La non-discrimination est un principe fondamental de la Charte. Il est inscrit dans le Préambule, qui proclame la foi des peuples dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. Mais que constatons-nous ? L'Afrique du Sud continue à ignorer impunément ces principes.

16. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont pris, chacun en ce qui le concerne, des résolutions demandant au Gouvernement sud-africain de changer sa politique et d'instaurer un régime plus démocratique et plus humain, tenant compte de la majorité non blanche de sa population. Ces appels n'ont pas été entendus et, pour être pleinement édifiés, il suffira tout simplement aux membres du Conseil de se référer à l'excellent rapport du Comité spécial de l'*apartheid* sur "les violations par le régime sud-africain de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité".

17. Il n'est plus besoin, je crois, de décrire l'*apartheid*. Depuis le début du présent débat, des personnes plus qualifiées que moi l'ont déjà fait. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'aucune société ne peut tolérer plus longtemps une telle politique et qu'aucun peuple ne peut plus la supporter. C'est pourquoi nous devons tous nous mobiliser, et le Conseil de sécurité en premier lieu, pour combattre ce fléau que notre société a déjà qualifié de crime contre l'humanité. Cette politique constitue effectivement un crime dans la mesure où, en son essence même, elle nie à des hommes l'égalité avec les autres et où elle érige le racisme en doctrine.

18. La décision historique qui a été prise de vous confier l'examen des rapports entre l'Organisation et l'Afrique du Sud doit être interprétée par vous à la lumière du contexte global que l'Assemblée générale a voulu lui donner. En décidant à une très large majorité de vous saisir du problème de l'Afrique du Sud, les nations du monde vous ont fait confiance quant à l'honnêteté dont vous ferez preuve pour la décision à prendre. Les questions qu'elles entendent vous poser sont les suivantes. Premièrement, l'Afrique du Sud bafoue-t-elle, oui ou non, les droits les plus fondamentaux de l'homme ? Deuxièmement, l'Afrique

du Sud viole-t-elle, oui ou non, les décisions prises par la communauté internationale ? Troisièmement, l'Afrique du Sud viole-t-elle, oui ou non, d'une façon persistante la Charte des Nations Unies ? Sous peine de renier vos propres conclusions, vous devez bien répondre par l'affirmative.

19. Si telle est donc votre réponse, il vous faudra bien en tirer les conséquences qui s'imposent. Il n'y a plus lieu de tergiverser et de chercher à faire des admonestations à un régime qui se moque de vos décisions et qui fait planer sur notre monde une incertitude quant à ses chances de paix. La Charte doit être appliquée, car elle dit textuellement à l'Article 6 :

"Si un Membre de l'Organisation enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la présente Charte, il peut être exclu de l'Organisation par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité."

20. D'aucuns disent que certains membres du Conseil de sécurité, à cause de leurs puissants intérêts en Afrique du Sud, mettront leur veto à un projet de résolution tendant à l'expulsion de ce pays. Nous sommes conscients de cette situation. Nous aimerions cependant attirer l'attention de ces Etats sur la double responsabilité — je dirai même la complicité — dont ils se chargeraient par cette attitude.

21. Tout d'abord, leur attitude aurait comme conséquence fâcheuse de tourner la Charte en dérision, donc de l'affaiblir considérablement, mettant ainsi en cause le prestige de l'Organisation. Elle nous amènerait aussi à nous poser des questions sur le véritable rôle du Conseil de sécurité qui, pour les pays en développement, serait plutôt celui de l'insécurité, dans la mesure où les prérogatives qui lui ont été conférées n'auraient pas été mises au service de la paix et de la sécurité dans ces régions. Ensuite, ces pays doivent savoir que des millions d'Africains et des millions d'autres personnes dans le monde entier suivent attentivement leurs délibérations. Les décevront-ils ? En tout cas, ils seraient responsables de la situation dangereuse de tension qui règne dans la région dans la mesure où les Noirs de l'Afrique du Sud n'auront plus d'autre alternative que de vaincre ou mourir : ils choisiront évidemment de vaincre, malgré les innombrables sacrifices qu'il leur faudra consentir. Nous croyons fermement, cependant, que la sagesse prévaudra au sein du Conseil et qu'il suivra la voie de la justice aux dépens de celle des intérêts économiques à court terme.

22. Quant aux déclarations que nous avons entendues il y a quelques jours de la part du représentant du régime raciste d'Afrique du Sud, elles n'apportent rien de nouveau qui puisse nous retenir plus longtemps, si ce n'est qu'elles constituent pour l'Organisation une nouvelle insulte et un nouveau défi. En effet, le représentant du régime sud-africain est venu ici déclarer que les résolutions du Conseil et celles de l'Assem-

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément no 224, première partie.

blée générale sont basées sur des informations fausses et des préjugés. Cette affirmation passerait pour une insulte à la bonne foi de ceux qui se sont penchés sur le problème sud-africain si l'on ne savait pas par ailleurs que le rôle de M. Botha est de défendre ce régime. Tout homme bien informé sait bien ce qui se passe en Afrique du Sud, où règne l'insécurité permanente pour 90 p. 100 de la population, où les dirigeants des mouvements africains sont pourchassés, s'ils ne croupissent pas déjà dans quelque cachot sordide comme Nelson et Winnie Mandela. Par ailleurs, il serait difficile au représentant de l'Afrique du Sud de prouver que les nombreuses lois qu'a promulguées son régime ne vont pas à l'encontre des droits de l'homme et singulièrement des droits des Noirs. Il lui serait tout aussi difficile de prouver que l'occupation de la Namibie ne s'est pas faite au mépris des décisions de la communauté internationale. Il est vrai que, plus loin dans sa déclaration, M. Botha affirme que le concept du développement séparé, c'est-à-dire de l'*apartheid*, n'est basé sur aucune idéologie raciste. En définitive, le ridicule le dispute au tragique.

23. En définitive, ce que nous voulons, c'est que l'*apartheid* — système de développement séparé et idéologie raciste et colonialiste — disparaisse de l'Afrique du Sud. Ce que nous voulons en Afrique du Sud, c'est un Etat démocratique, ayant à sa tête des dirigeants librement élus par la majorité de sa population, et non pas un régime venu d'on ne sait où et qui réduit à l'esclavage 90 p. 100 de la population du pays.

24. Personne ne peut être dupe de la politique actuelle du régime sud-africain, et les déclarations qu'a faites M. Botha ne nous incitent guère à l'optimisme. C'est pourquoi il est impératif que la décision du Conseil soit ferme.

25. Le régime raciste d'Afrique du Sud sent le vent du changement. En lâchant un peu de lest et en nous faisant croire qu'il se démocratise, il n'a d'autre but que d'essayer d'obtenir un sursis de la communauté internationale. Mais, fondamentalement, l'*apartheid* reste cependant la doctrine de ce régime.

26. Avant de terminer, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la possibilité de participer à vos débats et de réaffirmer une fois de plus qu'aujourd'hui nous sommes décidés à combattre l'*apartheid* comme hier nous avons combattu le nazisme et comme demain nous combattons toute idéologie tendant à asservir les hommes ou une partie des hommes. De toute façon, les destinées des peuples noirs se feront dans le sens de l'histoire ou avec ou sans les Nations Unies. Il nous appartient, il vous appartient, en tant que membres du Conseil, de faire en sorte qu'elles se fassent avec les Nations Unies.

27. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est la représentante de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

28. Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée) : Monsieur le Président, avant d'aborder la question dont le Conseil de sécurité est saisi, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous exprimer et d'exprimer, par votre entremise, aux membres du Conseil ma reconnaissance pour m'avoir donné l'occasion de participer, sans droit de vote, au présent débat.

29. C'est pour ma délégation une source de fierté que de voir un éminent fils d'Afrique, un ressortissant d'un pays aux traditions de justice et de paix, présider cette haute instance de notre organisation au moment même où elle examine l'un des brûlants problèmes de notre temps, ayant une incidence directe sur la sécurité de notre continent, l'Afrique. Vos qualités de diplomate avisé nous font espérer que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité saura apporter au peuple opprimé d'Azanie la justice qu'il attend depuis plus d'un quart de siècle.

30. Le 30 septembre 1974, pour la première fois, par sa résolution 3207 (XXIX) adoptée à une écrasante majorité, l'Assemblée générale a demandé au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud, compte tenu de la violation continue par cette dernière des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

31. Enfin, après 28 années au cours desquelles l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'adopter des résolutions allant des appels aux avertissements et aux recommandations de sanctions contre le régime de la minorité blanche de Pretoria, après 28 années de patience, devant la réprobation universelle de l'*apartheid*, le Conseil de sécurité se réunit enfin pour examiner les conséquences de l'arrogance du Gouvernement sud-africain, qui continue à défier la communauté internationale, détruisant d'année en année son autorité morale.

32. Tout, ou presque tout, a été dit depuis 28 ans sur la politique de la minorité raciste de Pretoria. Mais, hélas, les dimensions et les répercussions du système sont telles qu'il est impossible de se soustraire aux répétitions, aux redites et aux rappels.

33. Dès la création de l'Organisation des Nations Unies, après les horreurs du nazisme hitlérien, les signataires de la Charte, se rendant pleinement compte que le racisme constituait une grave menace pour l'harmonie et la paix internationales, ont adopté la résolution 103 (I), dans laquelle l'Assemblée générale déclarait qu'il était dans l'intérêt supérieur de l'humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations religieuses ou raciales et invitait les gouvernements et les autorités responsables à se conformer à la Charte et à prendre, à cette fin, les mesures les plus promptes et les plus énergiques. En réponse à cette résolution, le Gouvernement sud-africain, reniant déjà ses engagements vis-à-vis de la Charte, adopta une série de lois et mesures discrimi-

natoires et humiliantes contre la population non blanche du pays. Le droit de représentation au Parlement fut refusé à la population d'origine indienne et pakistanaise.

34. Inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la question du conflit racial provoqué par la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud n'a cessé depuis lors de préoccuper gravement la communauté internationale. La situation créée par la politique d'*apartheid* a connu une évolution des plus inquiétantes dans les années 1960, au cours desquelles le Conseil de sécurité fut, pour la première fois, saisi de la question par 29 Etats Membres d'Afrique et d'Asie. Il s'agissait d'examiner la situation résultant du massacre à Sharpeville de manifestants sans armes qui protestaient pacifiquement contre la discrimination et la ségrégation raciales en Afrique du Sud. Dans la résolution adoptée à l'issue de cet examen, le Conseil déclarait que la prolongation de la situation risquait de menacer la paix et la sécurité internationales et il invitait le Gouvernement sud-africain à abandonner sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale [résolution 134 (1960)].

35. En dépit de cette appréhension justifiée parce que si proche de la réalité, la prise de conscience de ce mal n'a malheureusement pas amené la communauté internationale à prendre des mesures énergiques contre l'*apartheid*.

36. Aujourd'hui plus qu'hier, la conjonction des calculs stratégiques et des intérêts économiques internationaux dans cet hémisphère de l'Afrique explique mieux la fuite des uns et des autres devant ce mal à l'état pur, tout comme elle explique le mépris et l'hostilité qu'éprouvent les tenants de l'*apartheid* à l'égard des nombreuses résolutions adoptées jusqu'ici à l'encontre de ce fléau et leur refus de s'y conformer. Comme nous l'avons déjà dit, cette attitude de l'impérialisme, toute de culpabilité, a poussé au fil du temps Pretoria à adopter chaque année de nouvelles mesures discriminatoires et humiliantes, accentuant et aggravant la répression, au point que la primauté du droit à la vie n'est plus qu'un vain mot et que les non-Blancs n'ont plus aucune possibilité de protestation, même pacifique, ni aucun moyen légal d'obtenir réparation des torts qu'il subissent.

37. Il convient de reconnaître que toutes les mesures préconisées jusqu'ici par notre organisation contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qu'il s'agisse de l'embargo sur les armes, des sanctions économiques ou de l'assistance aux populations d'Afrique du Sud dans leur lutte pour l'indépendance, ont été inefficaces en raison de l'impunité que je viens d'évoquer.

38. Il ne fait aucun doute que la politique d'*apartheid* ne cesse de s'étendre et devient de plus en plus dure et oppressive. Le journal *The Christian Science Monitor* a publié dans un de ses numéros en 1970 que,

entre le milieu de 1968 et le milieu de 1969, il y avait chaque jour 88 000 personnes dans les prisons sud-africaines, dont 95 p. 100 d'Africains, et que, pendant la même période, 84 personnes avaient été exécutées en Afrique du Sud, soit la moitié de toutes les exécutions capitales dans le monde. Sur la base de ces affreuses statistiques, qui datent de cinq ans environ, on peut aisément se faire une idée de la gravité de la situation qui existe actuellement dans ce pays.

39. Les peuples d'Afrique, appuyés par tous les peuples du monde épris de justice et de paix, n'ont cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la politique inhumaine d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Deux récentes conférences internationales particulièrement importantes au niveau de l'Afrique et du tiers monde — la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Mogadiscio et la quatrième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Alger — ont lancé des avertissements à ce sujet, dénoncé l'*apartheid* et demandé une fois de plus que des mesures urgentes et efficaces soient adoptées pour le combattre.

40. La communauté internationale n'a elle-même cessé de dénoncer l'*apartheid*. Elle n'a cessé de déployer des efforts pour trouver une solution à cette ignoble politique. Le temps de prendre une décision énergique est arrivé.

41. En portant pour la toute première fois la question de la politique raciale de l'Afrique du Sud à l'ordre du jour des Nations Unies, en 1946, l'Inde, pays du tiers monde, avait pour objectif d'introduire la démocratie et la justice dans les lois du gouvernement de la minorité raciste. Aujourd'hui, les représentants des pays du tiers monde et tous ceux des pays épris de paix et de justice œuvrent pour l'élimination de l'*apartheid*; ils œuvrent pour que les aspirations les plus profondes de l'homme — une vie de dignité et de justice — soient réalisées pour la majorité non blanche d'Afrique du Sud.

42. Les membres du Conseil de sécurité ont tous réaffirmé au cours de débats antérieurs leur profonde aversion de l'*apartheid*. Nous leur rappelons qu'un éminent orateur a déclaré à l'Assemblée générale il y a quelques semaines que tous nos efforts politiques sont en définitive jugés selon un seul critère : la capacité de traduire dans nos actes nos préoccupations humaines.

43. Opposés comme nous le sommes tous à la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, notre choix ne saurait donc être différent; il ne peut qu'être unanime. L'action concertée contre l'*apartheid*, pratique condamnée en tant que crime contre l'humanité et en tant que menace pour la paix et la sécurité internationales, est une épreuve certaine de la valeur de la coopération internationale. Nous avons appris dans cette enceinte internationale de la bouche d'un illustre

représentant que, dans les affaires internationales, il ne pouvait y avoir de compromis avec la justice. Ainsi donc, l'Afrique et ses amis sauront traduire les votes dans la réalité des faits.

44. Après 28 ans d'atermoiements, la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale semble un moment approprié pour étendre à l'Organisation l'ostracisme qui frappe l'Afrique du Sud dans les institutions spécialisées. En effet, pourquoi continuer à prôner l'égalité de tous les êtres humains et accepter, en tant que Membre jouissant du plein exercice de ses droits, la République sud-africaine dont la politique nationale se fonde sur la violation persistante de ce principe ?

45. Le ton du début de la déclaration faite par le porte-parole de l'*apartheid* devant le Conseil le 24 octobre [1800^e séance] dénotait un certain repentir. Nous nous attendions à des propositions plus concrètes de proclamation immédiate de l'indépendance de la Namibie, du retrait des forces d'intervention sud-africaines en Rhodésie du Sud, et surtout à une promesse de reconversion de la politique rétrograde de l'*apartheid*. Mais là, fort malheureusement, le représentant de Pretoria, tout comme par le passé, a déçu notre espoir. C'est ainsi que, loin d'envisager sa reconversion tant souhaitée, loin de réviser sa politique d'intervention en Rhodésie du sud, le Gouvernement de la minorité blanche d'Afrique du Sud, par la bouche de son représentant, nous a dit que la Namibie accèderait à la souveraineté nationale en moins de 10 ans, pour ne pas nous dire que l'indépendance de ce territoire n'est pas pour demain.

46. Le représentant du régime de Pretoria s'est plu à conclure sa déclaration par l'allégorie suivante :

"Un évêque africain — un homme sage — a un jour comparé les Noirs et les Blancs d'Afrique du Sud à un zèbre. Si l'on devait tirer sur un zèbre, que la balle pénètre dans une bande noire ou dans une bande blanche, c'est tout l'animal qui mourrait."
[Ibid., par. 141.]

Cette illustration est vraie dans l'esprit de l'évêque mais s'oppose au concept de l'*apartheid*. Ceci est d'autant plus vrai, d'ailleurs, que le représentant du régime raciste a essayé, dans la même déclaration, de présenter l'*apartheid* non comme un concept de racisme flagrant, mais comme un plan de développement séparé de deux communautés raciales que l'on prétend être intégrées comme les bandes noires et blanches du zèbre. Le bon sens élémentaire aurait voulu que la société multiraciale idéale conçue par l'allégorie de l'évêque africain n'admette aucun plan de développement séparé comme le prône l'*apartheid*.

47. Quel intérêt aurait objectivement l'Organisation des Nations Unies à défendre les droits d'un Membre qui a régulièrement tourné en dérision non pas une décision mais toutes les décisions adoptées par elle ? Comment expliquer qu'au niveau de cette enceinte il

y ait des voix pour soutenir de façon perpétuelle la cause d'un Etat dont le seul mérite est de s'être invariablement inscrit en faux contre les principes de la Charte ? C'est tout comme si l'on consacrait archevêque un chrétien pour avoir craché sur la Bible. A l'excommunication du pécheur soit correspondre purement et simplement l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'Organisation.

48. Par sa nature, l'*apartheid* en Afrique constitue un motif sérieux de préoccupation, et il y va sans doute de notre sécurité et de notre émancipation et, partant, de notre vocation unitaire et de la paix universelle. En conséquence, toute décision que le Conseil prendrait à l'encontre de l'Afrique du Sud sur la base d'un compromis, sauf l'exclusion sans appel de celle-ci, compromettrait la Charte.

49. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la République populaire du Congo, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

50. M. MONDJO (Congo) : Je voudrais, d'entrée de jeu, m'acquitter d'un double devoir, essentiel aux yeux de ma délégation. Tout d'abord, la délégation congolaise tient à remercier les membres du Conseil et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir accepté notre participation à ce débat. Le Conseil, en prenant cette décision, s'est souvenu sans aucun doute de l'engagement solennel pris à Téhéran le 1^{er} décembre 1943 par les promoteurs de l'Organisation des Nations Unies de rechercher par tous les moyens la coopération et la participation actives de toutes les nations, grandes ou petites, dont les peuples sont, de cœur et d'esprit, prêts à consacrer leurs efforts pour supprimer la tyrannie et l'asservissement, l'oppression et l'intolérance. Le Congo est un pays ami de la paix qui a toujours mis son ambition au service de la lutte contre toutes les forces antidémocratiques, colonialistes, impérialistes et racistes.

51. D'autre part, j'ai la joie de dire la fierté et la pleine satisfaction de ma délégation devant la manière, à tous égards remarquable, avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil. Plusieurs orateurs avant moi ont loué vos hautes qualités d'homme d'Etat et de diplomate dont la compétence éprouvée et le dévouement à la cause de la paix sont bien connus. Je n'ai nulle envie de retarder le cours de ce débat en ajoutant des congratulations que, pourtant, vous méritez pleinement. Permettez seulement au représentant d'un pays voisin de la République-Unie du Cameroun par la géographie, par l'histoire et par le cœur de reconnaître en vous, Monsieur le Président, un des architectes infatigables de l'unité de votre belle nation, un patriote qui a su mériter la confiance du peuple camerounais et de son guide, le président Ahidjo, grand chef africain dont nous saluons la contribution dynamique à la cause de la libération et de l'unité de notre continent dans l'amitié et la paix.

52. De nombreux orateurs de talent, dignes de foi, ont pris part à ce débat pour rendre hommage à la fermeté et à la sagesse de l'Assemblée générale qui, dans sa grande majorité, a pris conscience du tableau de carence que présente notre action commune en vue de l'éradication de l'*apartheid* qui perpétue l'exploitation du peuple d'Azanie, dont l'histoire n'a cessé de s'accomplir dans le sang et les larmes, à travers les arrestations arbitraires et les tortures les plus cruelles.

53. Le fait nouveau aujourd'hui dans ce dossier de l'*apartheid* est la prise de conscience commune des Membres de l'Organisation de la nécessité d'en finir, leur prise de conscience de la nécessité de briser une fois pour toutes le cercle du racisme en Afrique australe. La résolution 3207 (XXIX) adoptée le 30 septembre dernier par l'Assemblée générale est l'aboutissement de longues années de patience, de prudence, de raideurs et de réflexes conservateurs, au cours desquelles rien n'aura été épargné par l'Organisation pour tenter, mais en vain, de ramener les racistes de Pretoria à la raison. Ceux-ci ont au contraire mis à profit nos atermoiements pour perfectionner leur machine tortionnaire, violant chaque jour davantage les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple namibien et étendant leur idéologie pétrifiée au Territoire de Namibie, qu'ils occupent impunément malgré les condamnations et les appels répétés de l'Organisation.

54. Intervenant à ce stade avancé du débat, ma délégation voudrait souligner qu'elle partage sans aucune restriction les arguments juridiques pertinents invoqués par la plupart des orateurs qui sont venus ici appuyer la décision historique prise le 30 septembre par l'Assemblée générale et soumettant au jugement du Conseil l'examen des rapports entre notre organisation et le régime raciste d'Afrique du Sud devant le refus obstiné de l'administration de Pretoria de respecter les principes de la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous voulons en particulier souligner que, dans le cas qui nous occupe, le Conseil, dans sa sagesse, peut à bon droit faire application de l'Article 6 de la Charte, relatif à l'exclusion d'un Etat Membre.

55. L'administration de Pretoria, qui enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte, constitue un véritable cancer qui ronge notre organisation. Les racistes sud-africains ont suffisamment apporté la preuve qu'ils n'entendent pas remplir les conditions fondamentales découlant de leur qualité d'Etat Membre. Dès lors, s'entêter à leur conserver un siège au sein d'une organisation qu'au reste ils méprisent souverainement ne peut que nous donner la mesure de l'ambiguïté colossale où se love ce problème d'*apartheid*, qui bénéficie de complexités multiples, génératrices d'un climat de démission et de défaitisme. S'entêter à conserver aux racistes sud-africains un siège au sein de l'Organisation constitue un exemple dont l'influence pernicieuse sur la crédibilité des Nations Unies n'est plus à démontrer. Notre devoir à

tous, en recourant à la pénalité qu'appelle l'attitude intransigeante de cet Etat rebelle qui se refuse à accepter les règles de discipline commune, est d'exprimer sans équivoque notre totale désapprobation aux tenants de l'*apartheid*.

56. Dans cette perspective, il est temps de briser le cercle de fer des ménagements sans contrepartie et de l'immobilisme en recourant aux Articles 41 et 42 de la Charte pour donner chair et sang aux décisions du Conseil et prouver aux racistes de Pretoria que force doit rester à la loi. Bref, je ne voudrais surtout pas donner l'impression de venir devant vous prescrire des ordonnances; le Conseil sait quelles sont les mesures aptes à apporter une solution juste et urgente à cette situation bloquée qui humilie on ne peut plus notre organisation.

57. Malgré tout l'écoeurement que provoque en nous le sourd monologue de l'émissaire des racistes de Pretoria et le sursaut d'indignation que nous n'avons pas manqué de ressentir devant les bulles de rhétorique qu'il a tenté de souffler dans cette salle, nous voulons faire au Conseil l'économie d'une polémique qui ne changera rien au fait que l'*apartheid* constitue un cas privilégié d'illustration du racisme le plus abject qui ait jamais été connu.

58. Sans doute, il y a plusieurs manières d'aborder l'histoire, mais celle qui consiste à nous abreuver d'informations où le mensonge et la dissimulation font figure d'arts majeurs n'est certainement pas la plus élégante. A l'exemple de tous ceux pour lesquels l'Afrique est un problème — problème d'ailleurs créé par la brutalité uniforme du colonialisme, du racisme et par l'intensité des répressions sanglantes dont les peuples africains ont été les victimes —, l'envoyé du régime raciste sud-africain n'a pas compris que l'une des meilleures voies d'accès à l'intelligence d'un peuple est l'objectivité que l'on met dans l'analyse sans passion des faits enregistrés par l'histoire. Le décryptage attentif de l'histoire des peuples d'Afrique australe, dont la résistance farouche administrée dès le premier contact avec les colons boers, a été fait par d'éminents historiens et chercheurs qui, tous, portent témoignage des faits d'armes indéniables et de la détermination farouche des peuples d'Afrique australe à défendre leur liberté. Cette belle tradition de la résistance de ces peuples à l'oppression a donné le jour à plusieurs figures prestigieuses, parmi lesquelles doit être cité le nom du chef zoulou Dingane, demi-frère de Shaka, militaire de génie, qui avait établi un empire sur un territoire plus grand que l'Europe — ces Zoulous qui étaient considérés, à juste titre d'ailleurs, comme la meilleure armée de l'Afrique au sud du Sahara.

59. Nous n'avons pas besoin de reprendre le détail des faits constitutifs de ce dossier dont le Conseil possède tous les éléments. Le pseudo-plaidoyer de l'émissaire du régime raciste de Pretoria, en débitant des contre-vérités sur son ton habituel d'arrogance et

de mépris à l'égard de l'Organisation, nous laisse cependant un goût amer dans la bouche. Même en suspendant toute conclusion hâtive, nous devons constater qu'il est difficile aux racistes sud-africains de saisir l'air euphorisant du changement qui, aujourd'hui, fait fondre les tréteaux les plus solides de l'oppression et de l'exploitation des peuples. Le temps des chevauchées colonialistes est mort, comme doit mourir l'*apartheid*, porte-emblème d'une doctrine et d'une politique qui suscitent tous les jours la réprobation universelle.

60. Le libre épanchement du racisme en Afrique du Sud et son extension au Territoire de Namibie procèdent de l'idée fixe de l'équipe Vorster, qui veut aller jusqu'au bout de son comportement culminant sans cesse dans des crimes immondes. Tous les Membres connaissent à suffisance l'horreur que représente l'*apartheid*, considéré à juste titre comme un crime contre l'humanité, l'*apartheid*, vocable alourdi par le contenu sinistre qu'il charrie tous les jours. Pour Vorster et sa bande de fanatiques calvinistes, l'objectif à atteindre est une Afrique du Sud blanche où les Noirs n'auront plus que le statut de travailleurs étrangers. Les tristement célèbres lois sur lesquelles les tenants de l'*apartheid* se basent pour réprimer de la manière la plus sauvage les opposants à cette doctrine diabolique sont connues de tous. C'est pourquoi nous marquons notre surprise étonnée en constatant le peu d'empressement de certaines puissances à laver l'humanité de ce cancer. Ne faut-il pas, dès lors, donner raison à Aimé Césaire lorsqu'il écrit :

"ce que le très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XXe siècle ... ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique".

61. En dépit de ces tentatives effrénées de déshumanisation des non-Blancs en Azanie et en Namibie, où les travailleurs sont considérés comme une main-d'œuvre cheptel, où existent les lois sur les laissez-passer, où l'odeur du Noir précède tout jugement sur le Noir, où la majorité de la population africaine est parquée dans des réserves dans une promiscuité indescriptible, des millions d'hommes et de femmes d'Azanie et de Namibie savent désormais que la défaite de l'*apartheid* devient irrécusable.

62. Parce qu'il viole chaque jour les droits de l'homme réduit au rang de bêtes qui parlent, parce qu'il foule aux pieds la Charte et les résolutions des Nations Unies, à cause de sa politique constante qui défie et humilie notre organisation, par sa complicité criminelle avec le régime illégal d'Ian Smith, par son refus obstiné de respecter les décisions qui consacrent le droit sacré du peuple namibien à son indépendance

dans l'unité et dans l'intégrité territoriale, le régime raciste et fasciste d'Afrique du Sud s'est mis volontairement au ban de l'humanité. L'*apartheid* est un sujet d'inquiétude pour le monde entier. Ce que les peuples victimes de cette doctrine demandent, c'est qu'on le aide à se débarrasser de ce fléau. L'Assemblée générale, dans sa majorité, attend du Conseil non pas des vetos déjà démystifiés et qui ne contribueront qu'à raidir davantage la situation mais des actes concrets, car nous voulons tous ensemble regarder l'avenir, les yeux bien ouverts, dans un monde où les problèmes ne se poseront plus en termes de rapports de force mais en termes de justice, de paix et de liberté pour tous les peuples de la planète.

63. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

64. M. MAGHUR (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, en mon nom propre et au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Les bonnes relations qui existent entre nos deux pays ne manqueront pas d'être une source de coopération entre vous-même et ma délégation.

65. Je tiens également à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, de me donner l'occasion de prendre la parole sur la question inscrite à l'ordre du jour. Je le fais au nom des Etats Membres arabes. Il est tout à fait normal que ma délégation, aussi bien en tant que représentante de la République arabe libyenne qu'en tant que présidente pour le mois en cours des délégations arabes à l'Organisation des Nations Unies, participe à la discussion d'une question concernant l'Afrique, car nous, Arabes, faisons partie intégrante de l'Afrique.

66. Ce n'est pas le moment de discuter des souffrances qu'a subies et que continue de subir l'Afrique de la part du colonialisme dans son ensemble. Il faudrait pour cela plus d'une séance du Conseil de sécurité et plus d'une déclaration. Un bref examen des annales de l'Assemblée générale, du Conseil et des divers comités et commissions en fournirait la preuve. L'inefficacité qui marque certaines résolutions des organes de l'Organisation est bien décevante. En effet, alors que notre continent tout entier estime légitime de présenter ses griefs à l'Organisation, le colonialisme et ses vestiges ne se gênent vraiment pas pour se moquer de ce processus et de l'Organisation en appuyant de façon constante les régimes racistes et les intérêts coloniaux et en les protégeant au sein même de l'Organisation. Les orateurs qui m'ont précédé ont énuméré les méfaits des colonialistes et je suis convaincu que certains de ceux qui me suivront feront de même. Les annales du Conseil sont particulièrement riches en cas où le veto a été exercé pour protéger les régimes racistes.

Les comptes rendus et documents des comités et commissions regorgent de violations des résolutions adoptées contre l'Afrique du Sud et contre le régime raciste au Zimbabwe, violations commises par certains membres permanents du Conseil.

67. La question dont le Conseil est saisi est précise, parfaitement claire et ne demande pas de longues discussions. L'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif des peuples des Nations Unies, a posé au Conseil une question directe : l'Organisation veut-elle maintenir des rapports avec un régime qui a violé, de propos délibéré et pendant plus d'un quart de siècle, la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme ? En d'autres termes, l'Assemblée générale a posé la question suivante : le Conseil va-t-il, défiant l'immense majorité des Membres, maintenir des relations illégales et inadmissibles avec un régime qui ne cesse de violer la Charte et qui transgresse ses résolutions et déclarations ?

68. A notre avis, la question revêt deux aspects. L'un est d'ordre purement juridique et l'autre, concernant le fond, est directement lié à l'existence et à la structure mêmes des Nations Unies. La Charte habilite le Conseil de sécurité à examiner toute recommandation concernant le maintien, au sein de l'Organisation, d'un Etat Membre donné qui viole la Charte, dans la mesure où l'Assemblée générale adopte une résolution en vertu de cette recommandation. Il va sans dire que le Conseil n'est pas libre d'émettre une recommandation sans tenir compte des vues des autres Membres de l'Organisation. En tant qu'organe principal de l'Organisation, le Conseil porte la responsabilité, conformément à la Charte, de refléter les vues de la majorité des Membres et d'agir conformément à ces vues. Aucune disposition de la Charte n'habilite le Conseil à agir contrairement à l'opinion de la majorité ou au mépris de cette opinion. C'est pourquoi on ne saurait accepter qu'une minorité des Membres ayant des pouvoirs au Conseil prennent ou empêchent des décisions qui portent sur le fond même des rapports entre l'Organisation dans son ensemble et ceux qui violent la Charte.

69. Compte tenu de ce qui précède, nous croyons que lorsque l'Assemblée générale exprime un point de vue sur une question dont elle est saisie et prie le Conseil de sécurité de faire une recommandation à ce propos, la recommandation du Conseil doit être conforme aux vues de l'Assemblée. Quand le Conseil refuse de se conformer aux vues de l'Assemblée ou adopte une décision incompatible avec celles-ci, son comportement situe ses actes hors du contexte juridique de la Charte. En conséquence, nous pensons que la résolution 3207 (XXIX) de l'Assemblée générale ainsi que l'esprit qui a inspiré les autres résolutions condamnant le régime raciste d'Afrique du Sud, toutes fondées sur les rapports de comités spéciaux et sur des faits établis, obligent le Conseil de sécurité à adopter une résolution rompant les relations entre ce régime et l'Organisation. Toute hésitation de la part du

Conseil, toute obstruction de la part de l'un quelconque de ses membres vis-à-vis de la volonté de l'Assemblée générale, constitue une violation flagrante de la Charte et un défi lancé aux impératifs de la conscience de l'homme telle qu'elle se reflète dans les résolutions les plus récentes de l'Assemblée générale et dans les résolutions antérieures.

70. Le fond du problème n'appelle pas de discussion détaillée. Le statut du régime raciste d'Afrique du Sud a été examiné des centaines de fois. Il viole constamment la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme, tourne en dérision les idéaux les plus sacrés et les plus nobles de l'homme, et cela a été prouvé au-delà de tout doute. Tout ce que nous disons au sujet de ces délits ne se fonde pas sur des incidents inventés, sur des erreurs d'interprétation de la presse écrite ou parlée; nous le tirons des lois mêmes qui sont appliquées par le régime raciste en Afrique du Sud et qui constituent la politique avouée de la clique minoritaire. Cette politique a été condamnée et dénoncée par tous : des ecclésiastiques, des hommes politiques et autres hommes épris de justice.

71. Même les Etats qui maintiennent des relations avec ce régime raciste n'ont pu justifier leur conduite devant leurs peuples. C'est pourquoi, de deux choses l'une : ou nous sacrifions la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la morale internationale, ou nous isolons ce régime raciste de la famille humaine pour protéger la dignité humaine et respecter les principes de la Charte. Ainsi que le Secrétaire général l'a déclaré :

"La seconde question... porte sur la position et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même et sur le respect par ses membres, des décisions de ses principaux organes, notamment du Conseil de sécurité." [1793^e séance, par. 20.]

72. Nous nous demandons maintenant quels seront l'avenir et la valeur des Nations Unies si le Conseil de sécurité ne respecte pas une résolution de l'Assemblée générale adoptée par 125 voix contre une. Qu'advient-il si le Conseil ne prend pas de décision sur les rapports entre un régime qui défie constamment les valeurs humaines fondamentales et l'Organisation des Nations Unies ? La réponse vous appartient. Votre décision sera jugée par les peuples des Nations Unies.

73. Le PRÉSIDENT : Les membres du Conseil se rappelleront que, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, le Conseil a décidé aujourd'hui d'adresser une invitation à M. T. George Silundika, secrétaire à la propagande et à l'information de la ZAPU, ainsi que l'ont demandé les représentants du Kenya et de la Mauritanie. M. Silundika a fait savoir qu'il était prêt à s'adresser au Conseil au cours de la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter M. Silundika à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

74. M. SILUNDIKA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, messieurs les membres du Conseil, nous tenons à vous remercier de l'amabilité avec laquelle vous nous avez autorisés à prendre la parole sur les questions soulevées au Conseil par le représentant du régime raciste d'*apartheid* de l'Afrique du Sud à propos de notre pays, le Zimbabwe, et de notre organisation, la ZAPU. Mais, avant d'aborder le fond de la question, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et de vous dire combien notre peuple en lutte en est réconforté, car vous représentez pour nous un flambeau dans la lutte victorieuse de libération de votre pays.

75. Nous n'aurions pas cherché à retenir davantage le Conseil sur une question qui appelle d'urgence, dans l'intérêt de la paix internationale, des décisions et des mesures si notre lutte de libération n'avait été déformée pour ce qui est de la situation en Afrique australe. Nous avons estimé avoir le devoir de rétablir la vérité car, avant longtemps, le Conseil se trouvera peut-être saisi d'une situation bien plus grave du fait de la politique arrogante, raciste et militariste pratiquée par les régimes d'Afrique du Sud et de Rhodésie.

76. Prenant la parole au Conseil le 24 octobre, le représentant du régime raciste d'Afrique du Sud, citant une déclaration de son premier ministre, a dit :

"des dirigeants de la ZANU et de la ZAPU à l'extérieur de la Rhodésie sont soupçonnés... d'exercer une pression sur les Rhodésiens noirs pour qu'ils refusent de s'entendre." [1800^e séance, par. 130]

C'était là, semble-t-il, une tentative de M. Vorster pour échapper aux conséquences d'un aveu qu'il faisait lui-même en ces termes dans le même discours :

"je dois également dire que je sais que, dans certains milieux, on dit que l'Afrique du Sud freine le Gouvernement rhodésien." [*ibid.*]

— probablement pour l'empêcher de parvenir à un accord.

77. Ces supercheries doivent être démasquées. N'oublions pas que la dernière tentative faite pour renverser le régime minoritaire raciste de Rhodésie par un règlement constitutionnel remonte à 1961 et que l'expérience fut plutôt amère. Le Gouvernement du Royaume-Uni de l'époque a utilisé la Conférence constitutionnelle comme une boîte magique d'où il a tiré la Constitution de 1961, document frauduleux destiné à consolider la domination raciste blanche minoritaire de façon permanente sous le camouflage grossier de l'attribution de 15 sièges aux Africains. Grâce à la fermeté du peuple du Zimbabwe et de la communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, la Constitution frauduleuse de 1961 a été totalement rejetée par les masses du Zimbabwe comme par les Nations Unies. Comme je l'ai dit, cela

a été, selon nous, la dernière et l'unique tentative de s'entendre sur la question rhodésienne. Aucun dirigeant du Zimbabwe ne se trouvait alors hors du pays.

78. Tout le monde sait qu'ensuite il y eut d'autres propositions : celles du *Fearless* et du *Tiger*, les propositions Douglas-Home et Ian Smith de 1971 et les dernières conversations inspirées par les Britanniques entre l'évêque Muzorewa et Ian Smith, qui, toutes, ont été qualifiées de tentatives en vue d'arriver à un accord ou à de prétendus règlements. Très franchement, il s'agissait là de conspirations fomentées par les gouvernements britanniques pour éluder la question et imposer un mécanisme constitutionnel abandonnant le pouvoir de décision à la minorité raciste de Rhodésie — dans des conditions bien entendu favorables au régime de Vorster. En vertu de quelle logique les propositions d'un régime colonial et de son agent gouvernemental pourraient-elles être imposées et qualifiées de "tentatives de solution" ?

79. Une fois encore, grâce aux masses vigilantes et résolues du Zimbabwe, toutes ces conspirations contre l'indépendance et le gouvernement de la majorité sans restriction pour le Zimbabwe ont été fermement écartées et repoussées. Le rejet retentissant des propositions de règlement Douglas-Home-Smith par le peuple du Zimbabwe en 1972 est l'écho de la voix du peuple, des masses désarmées qui, au prix de leur sang, se sacrifient pour le rétablissement de la liberté, du gouvernement de la majorité et de l'indépendance dans leur pays.

80. Les dirigeants de ces masses, nos chefs, Joshua Nkomo et autres, sont en prison et dans des camps de concentration depuis plus de 10 ans parce qu'ils sont fermement résolus avec les masses à rejeter le régime de la minorité et parce qu'ils insistent constamment pour obtenir l'indépendance et le gouvernement par la majorité. Dans ce règlement qui doit venir à un accommodement et avec qui ? Smith et les membres de son régime sont de fiefs racistes et ils n'ont ni la possibilité, ni la capacité, ni la volonté de reconnaître la réalité, la seule solution correcte qu'appelle la Rhodésie. La mentalité de Whitehall n'arrive pas à se sortir de l'ornière colonialiste.

81. La ZAPU est le peuple du Zimbabwe; elle est au Zimbabwe; ses chefs sont au Zimbabwe dans les prisons rhodésiennes; ses combattants sont au Zimbabwe, luttant contre les racistes en territoire zimbabwe; la voix éloquente et décisive du peuple se trouve donc au Zimbabwe et ne subit aucune influence étrangère. Le but de notre lutte de libération n'est pas de nous réconcilier avec le racisme mais de l'éliminer de notre territoire. Ceux d'entre nous, peu nombreux, qui se trouvent à l'extérieur doivent informer la communauté internationale de la situation réelle qui existe en Rhodésie et assurer la liaison entre l'appui extérieur et la lutte révolutionnaire armée au Zimbabwe.

82. Cherchant à justifier la saisie des régions du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange, qui se trouvent

en Afrique du Sud, et que seuls les Boers avaient réclamées, le représentant du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud a donné de l'histoire l'interprétation suivante :

"Mzilikazi, lieutenant du roi zoulou Shaka, qui s'était enfui de chez son ancien maître, a par la suite rendu ces dévastations plus complètes encore et a annihilé les tribus africaines qui vivaient là." [*Ibid.*, par. 72.]

Or Mzilikazi fut un des rois courageux à l'origine de l'actuelle nation du Zimbabwe. Il est exact que des guerres ont été menées de la même façon que les guerres entre tribus en Europe, mais Mzilikazi n'a jamais anéanti aucune tribu où que ce soit. En fait, il a combattu les Boers à Mosega pour essayer de les arrêter dans leur tentative de s'emparer des terres de la région. Mzilikazi n'est pas une excuse pour saisir d'autres territoires. L'histoire dément les affirmations des racistes sud-africains selon lesquelles ils n'ont jamais eu d'ambition colonialiste ou expansionniste. S'étant imposés eux-mêmes dans les régions de l'actuel Transvaal, ils se sont empressés de conclure des traités frauduleux par l'intermédiaire d'un certain M. Grobler avec le roi Lobengula au Zimbabwe, rivalisant avec les Britanniques.

83. Je voudrais maintenant parler de la présence du régime raciste sud-africain en Rhodésie dans le cadre des manigances de ce régime pour s'ingérer dans les affaires du Zimbabwe. Du point de vue économique, l'Afrique du Sud a attaqué notre pays sur deux fronts. Tout d'abord, des firmes d'origine sud-africaine ainsi que des intérêts agricoles sud-africains se sont systématiquement installés dans notre pays, qu'ils exploitent à fond. Auparavant, et pour appuyer cette expansion, on a créé notamment l'entreprise de crédit bien connue Broederbond, appelée SANLAM, dont les bâtiments s'élèvent à Salisbury. Un pourcentage important de la communauté agricole des colons de Rhodésie est sud-africaine, bien connue comme véritable fief des politiques racistes du Rhodesia Front, le parti au pouvoir en Rhodésie. Ensuite, l'Afrique du Sud avec son régime raciste constitue une tête de pont en Rhodésie pour les grands monopoles internationaux financiers, commerciaux et industriels. Si nous prenons n'importe quelle entreprise de quelque importance économique en Rhodésie — General Motors, fermes d'élevage, plantations de thé, Anglo-American, entreprises commerciales — nous verrons que toutes viennent d'Afrique du Sud et sont dirigées à partir de ce pays dans une très large mesure. La plupart des opérations de transports et de commerce passent par l'Afrique du Sud. Ce n'est pas seulement une question de commodité économique, c'est une emprise qui vise à étouffer économiquement le Zimbabwe. Cela explique pourquoi le régime sud-africain viole les sanctions à l'encontre de la Rhodésie.

84. Du point de vue politique, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et les colons fascistes de Rhodésie

ont une idéologie commune : celle du racisme. Cela n'a rien d'étonnant puisque ces deux régimes sont des produits de la politique coloniale britannique et que leur attitude raciste découle de la nature de la politique britannique à l'égard des autres races. La conception de colonies raciales séparées et le système des laissez-passer pour les administrer sont d'origine coloniale britannique. Les Boers d'Afrique du Sud poursuivent cette politique à outrance, tout comme les colonialistes britanniques en Rhodésie en sont arrivés à l'étape actuelle abominable qu'est l'*apartheid* et à ce que l'on appelle la provincialisation. Le *Natives Land Act* de 1913 en Afrique du Sud, établissant les bases des bantoustans, a été copié par les colons britanniques de Rhodésie en 1930 lorsqu'ils ont promulgué le *Land Apportionment Act*, jetant les fondements du système actuel du Tribal Trust Land. La Bantu Development Corporation, créée pour exploiter les Africains du point de vue économique en Afrique du Sud, a reçu en Rhodésie le nom de Tribal Trust Land Development Corporation, et ce dans le même but. En un mot, le régime rhodésien a décalqué presque toutes les lois raciales promulguées en Afrique du Sud en vue d'imposer la discrimination entre Blancs et Noirs dans tous les domaines de la vie. Pour couronner le tout, Ian Smith prend conseil de Vorster chaque fois qu'un événement se produit sous le prétexte ressassé et cousu de fil blanc d'aller voir un match de rugby en Afrique du Sud.

85. Je me permets encore une fois de poser la question : qui donc influence qui en Rhodésie ? Nous ne pouvons pas, nous, être accusés d'influencer un peuple dont nous faisons partie. Les décisions du peuple sont nos décisions. Vorster ne fait pas partie du peuple du Zimbabwe. Son rôle consiste à arrêter la lutte de libération et à défendre le racisme.

86. Le Broederbond est le mécanisme clandestin intellectuel raciste et criminel du groupe afrikaner d'Afrique du Sud. C'est lui qui ourdit les complots visant à réprimer les Noirs et à préserver ce que l'on appelle la civilisation blanche en Afrique australe. C'est une organisation éminemment secrète. Elle a récemment lancé ses tentacules au Zimbabwe jusque dans le cabinet du régime rhodésien, où elle détient les postes les plus importants pour empêcher un juste règlement du problème rhodésien. Elle se compose de personnes telles que M. Van der Byl, M. Cronje, M. De Kock et M. Blomberg, qui ont été choisis, de l'aveu des Rhodésiens eux-mêmes, pour assurer à l'Afrique du Sud le maintien de relations racistes. Ces quatre personnes sont d'origine sud-africaine et elles font partie du Broederbond. A elles quatre, elles détiennent les postes de la défense, des relations extérieures, de l'information, du travail et des questions spéciales de sécurité.

87. La présence de personnel militaire sud-africain au Zimbabwe n'est pas d'aujourd'hui ni même d'hier. Elle est aussi vieille que les relations historiques entre les deux régimes racistes. Elle est devenue plus évi-

dente à la suite de l'augmentation des effectifs et des affrontements avec les forces de libération du Zimbabwe. Le premier signe important de la présence de personnel militaire et de sécurité sud-africain est apparu en 1960, de juillet à novembre, lorsque les masses du Zimbabwe sont descendues dans la rue par centaines pour manifester et réclamer leur liberté. Les militaires sud-africains participaient déjà à l'époque au massacre de notre peuple. Depuis lors, ils n'ont fait qu'accroître leurs opérations en déployant leurs unités ouvertement tout le long de la frontière de la Rhodésie avec les Etats voisins indépendants et dans certains postes clés dans l'ensemble du pays. Nos forces les ont rencontrés bien souvent dans les batailles de libération dans le pays. Je n'ai pas besoin de donner de noms car ils sont de notoriété publique. La fourniture continue d'armes, de personnel, d'avions, de bombardiers et de blindés par l'Afrique du Sud au régime raciste ne fait que croître. Je peux d'ailleurs à ce sujet citer le régime sud-africain lui-même sur cette question. Interrogé sur l'envoi de troupes sud-africaines en Rhodésie, Vorster, le Premier ministre raciste, a déclaré le 29 mai 1974 en présence d'Ian Smith :

"Notre position n'a pas changé. Nous avons envoyé nos forces de police en Rhodésie pour qu'elles nous tirent les marrons du feu, et voilà exactement où nous en sommes à l'heure actuelle."

88. Alors que le représentant du régime raciste sud-africain parlait ici de la politique de non-ingérence de son pays dans les affaires des autres pays, c'est-à-dire jeudi, son ministre de la police, M. Kruger annonçait au Parlement sud-africain que l'affrontement au Zimbabwe avec les forces de libération était tel qu'on pouvait parler d'une guerre classique et que, par conséquent, son gouvernement organisait des pelotons de mercenaires pour faire face à la situation. Les choses sont donc claires. C'est l'aveu un peu tardif de la présence des troupes sud-africaines. Le Ministre adjoint britannique aux affaires du Commonwealth, Mlle Joan Lestor, déclarait d'ailleurs ce qui suit dans un rapport publié par le *Zambia Daily Mail* du 31 mai 1974 : "Nous savons que l'Afrique du Sud a des troupes en Rhodésie du Sud et n'avons pas le moindre doute à cet égard".

89. Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur cette question. Je dirai simplement que nous avons débusqué les troupes sud-africaines dans le maquis du Zimbabwe au cours de diverses opérations de guérilla; notre lutte armée de libération continuera vigoureusement et sans relâche, quels que soient les troupes ou les armements envoyés d'Afrique du Sud, tant que le Zimbabwe ne sera pas complètement libéré du colonialisme et du racisme.

90. J'ai dit tout à l'heure que les régimes de Rhodésie et d'Afrique du Sud partageaient la même idéologie raciste. D'après certaines déclarations, on a l'impression, ici, au Conseil, que le Blanc en Afrique australe

est rejeté vers la mer par les luttes de libération, d'où l'insistance sur la politique de racisme et de développement séparé; en un mot, ce serait la politique multinationale proclamée par l'Afrique du Sud et multiraciale proclamée par les Anglais pour la Rhodésie sous le nom de partage du pouvoir. Nous savons ce que les Anglais entendent par multiracisme constitutionnel; nous en voyons un exemple dans les dissensions et les luttes en Irlande, à Chypre, au Bangladesh, au Pakistan, qui conduisent au multiracisme. Nous savons d'ailleurs que cette même politique d'administration raciale séparée a conduit à l'*apartheid* actuel, qui est désormais un problème international dont le Conseil est saisi.

91. Nous rejetons complètement et sans réserve — je répète — nous rejetons complètement et sans réserve ces politiques de multinationalisme et de multiracisme. Nous ne pouvons tolérer que le préjugé racial soit sanctionné et ancré dans notre constitution. Voici ce que notre président Nkomo disait en 1961 :

"Nous n'acceptons pas le multiracisme, et les gens d'autres races qui veulent rester ici doivent s'identifier au peuple africain. Nous ne voulons pas nager dans les mêmes piscines qu'eux, nous voulons nager avec eux au Parlement."

92. Ainsi, ce que nous revendiquons n'est pas seulement le rétablissement de notre pays dans la liberté, c'est la création d'un gouvernement élu par ses citoyens naturels et naturalisés. Nous n'allons pas créer plusieurs gouvernements pour les diverses races d'un même pays. La souveraineté du gouvernement pour un Etat est une et indivisible.

93. Nous sommes las d'entendre ce que les régimes racistes font pour nous en matière d'éducation, de services gratuits de santé et de logement; nous sommes las de toutes ces statistiques qui nous donnent la nausée. D'ailleurs, si l'on nous donnait les statistiques de l'élevage et des services vétérinaires gratuits, les chiffres seraient peut-être plus élevés. Nous ne sommes pas ici pour gagner la sympathie et l'aide du monde. Ce n'est pas la question qui se pose en Afrique australe. La question qui se pose est le démantèlement du système raciste blanc et l'accession à un régime fondé sur la volonté démocratique de tous les citoyens égaux en tant qu'hommes.

94. Le règlement définitif de tous les problèmes de pouvoir se fera par le pouvoir lui-même. C'est ce que notre lutte de libération armée a décidé d'obtenir dans l'intérêt de la paix en Afrique australe. Nous ne pouvons pas nous laisser arrêter par l'horreur des fleuves de sang s'il faut les franchir pour parvenir à la liberté. Les racistes d'Afrique australe, soutenus par les puissances de l'OTAN [*Organisation du Traité de l'Atlantique nord*], nous y obligent. Nous n'avons pas d'illusions. Mais il nous faut la liberté coûte que coûte.

95. Le PRÉSIDENT : Les membres du Conseil se rappelleront qu'à la 1796^e séance il avait été décidé

d'inviter M. Sibeko à s'adresser au Conseil. M. Sibeko a déjà fait sa déclaration, mais il vient de me faire savoir qu'il désirait apporter des précisions complémentaires. Avec l'assentiment du Conseil, j'invite donc M. Sibeko à prendre place à la table du Conseil.

96. M. SIBEKO (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de me présenter à nouveau devant le Conseil. Je n'aurais pas redemandé la parole sans la déclaration mensongère du représentant de Vorster au Conseil. Il m'a semblé pertinent de faire certaines mises au point.

97. Etant donné que je suis le seul représentant de mon organisation, ce qui m'oblige à assister aux diverses réunions à l'Organisation des Nations Unies, j'ai suivi de mon mieux les interventions des autres délégations. Cela dit, je me rends compte que le tissu de mensonges qui vous a été présenté a été démenti comme il convenait. Cependant, il nous a semblé que nous avions le devoir de porter à l'attention du Conseil certains détails qui sont à la base de la société raciste d'Afrique du Sud.

98. Sans être trop subjectif, je crois pouvoir dire que je suis une victime classique des conséquences de la politique d'*apartheid* pour le peuple sud-africain. J'ai donc fait des études très limitées, mais j'ai toujours essayé, dans ma vie, d'exprimer ma pensée au mieux de mes possibilités. Votre patience à l'égard de mes lacunes, Monsieur le Président, reflète, je crois, le souci profond qu'ont certains Membres — j'ose dire la majorité des Membres — pour notre cause ainsi que la sympathie et, dans de nombreux cas, la solidarité qu'ils lui manifestent. Mais, au cours de ma formation limitée, lorsque j'allais à l'école, on nous enseignait ce que l'on appelait l'histoire blanche de l'Afrique du Sud. Je ne prétends pas savoir comment ce titre, qui n'est pas une erreur, a été trouvé. Tels qu'ils étaient rédigés, les manuels scolaires disaient à peu près ce qui suit : l'homme blanc est venu en Afrique du Sud pour chercher un relais sur la route maritime entre l'Europe et l'Inde. En arrivant en Afrique du Sud, il rencontra certaines peuplades primitives dans ce qui constitue aujourd'hui le Cap et les environs. Ces peuplades primitives lui donnèrent abri, des légumes frais et les denrées nécessaires à la vie. Ce sont ces peuplades primitives qui ont pourvu ainsi aux besoins de l'homme blanc, et l'homme blanc a cru qu'il avait le devoir de les civiliser. Parmi les premières choses qu'il fit, il s'empressa de chasser ces peuplades primitives du sol fertile où il s'était installé afin d'avoir un poste civilisé pour le passage des navires. Etant donné que vous êtes Africain, Monsieur le Président, vous savez que nous n'avons pas l'habitude d'ériger des clôtures sur nos territoires, mais l'homme blanc lorsqu'il est arrivé commença à entourer de clôtures la terre qu'il s'était appropriée. Sans passer aucun accord avec les autochtones et ayant décidé de s'installer, il commença à civiliser l'Afrique du Sud.

99. Nous devons nous rappeler qu'à l'époque l'état primitif de la navigation ne permettait même pas à l'homme blanc d'apporter des animaux d'Europe, à cause des mauvaises boussoles et de l'incertitude des distances. Le Blanc pensait encore que la terre était plate, bien que les universités que nous avons au Ghana, au Mali et en Egypte avaient déjà réussi à prouver que la terre était ronde. Nous en avons maintes preuves, surtout ici aux Etats-Unis, où les Noirs ont beaucoup fait pour rechercher leurs origines, et, avant d'aller plus loin, je voudrais mentionner au représentant de M. Vorster un disque que j'ai écouté pas plus tard qu'hier et qui s'intitule *The Black Rhapsody*. Il est plein de renseignements sur cette ancienne civilisation. Cela dit, j'ajoute que les Blancs sont entrés en contact avec des peuplades qu'ils appelaient avec mépris Boschimans ou Hottentots. Ensuite, ils ont rencontré des gens prétendument plus militants et plus combattifs, les Xhosas. Encore une fois, on présente les choses à l'envers; les propriétaires des terres sont traités d'agresseurs et les expansionnistes de victimes de l'agression. Cela dit, une chose nous a particulièrement frappés dans cette histoire, et c'est que les Blancs reprenaient toujours le bétail que leur avaient volé les Xhosas.

100. Dans la déclaration que nous avons faite immédiatement après celle de M. Botha, nous avons dit que le régime raciste d'Afrique du Sud employait une nouvelle terminologie mais qu'il maintenait le vieux système de suprématie blanche. Après avoir essayé de berner tous les écoliers noirs azaniens, le Gouvernement sud-africain essaie maintenant de berner la communauté internationale en présentant les faits à l'envers. L'histoire que M. Botha a racontée ici est l'histoire qu'ils enseignent habituellement aux Noirs, car je crois savoir qu'ils ont fait suffisamment de recherches historiques pour empêcher que l'on fasse des fouilles archéologiques en Azanie, surtout dans des endroits tels que Tabazimbe. Tabazimbe — et je suis sûr que nos collègues chinois, dont la civilisation est ancienne, nous donneront raison — avait une florissante industrie sidérurgique au Moyen-Age et après. Tabazimbe est un nom typiquement bantou. Il tient à la fois du soutu et du zoulou, qui sont les principales langues de l'Afrique du Sud. En Afrique du Sud, ils ont décidé qu'aucune recherche d'ordre historique ne serait faite et que nous aurions à la place le genre de mensonges que M. Botha nous a servis ici. Mais les mises au point ont déjà été faites par mes collègues, M. Elias et d'autres, qui, en raison de l'intérêt qu'ils portent à l'Azanie, ont acquis une connaissance bien plus profonde et plus exacte de ce qui s'y passe.

101. Le représentant de M. Vorster a également essayé de faire des déclarations conciliantes. Mais il suffit d'un coup d'œil sur ce qui se passe aujourd'hui en Azanie pour comprendre que la déclaration de M. Botha n'était autre chose qu'un conte du genre d'*Alice au pays des merveilles*, que ses protestations à propos d'une réforme de la politique d'arrogance

raciale n'étaient autre chose qu'un chant du cygne et que sa feinte contrition n'était rien de plus que des larmes de crocodile versées sur lui-même.

102. C'est un fait qu'alors que nous examinions ici ce problème, le Ministre de la justice d'Afrique du Sud a annoncé que le régime raciste de l'Afrique du Sud, en raison de la situation intérieure en Azanie — où, comme vous le savez, des grèves de militants se déroulent, des manifestations sont organisées par les étudiants, etc. —, retirait ses troupes du Zimbabwe. Mais il ne fait que retirer ces troupes pour les remplacer par d'autres, non pour les retirer complètement conformément aux résolutions des Nations Unies. Le régime raciste d'Afrique du Sud est maintenant devenu encore plus effronté. Il lève une force de mercenaires, appelée par euphémisme "force de volontaires", pour l'envoyer au Zimbabwe occuper les postes jusqu'à présent aux mains de ses troupes d'agression, et ce au moment même où nous parlions, à l'heure même où M. Botha se lamentait devant ce conseil. Dans sa propre déclaration, il nous donnait des assurances. Je dois remercier sincèrement les délégations des pays qui ont persuadé M. Botha de s'engager dans un exercice qu'il évite d'habitude, que son pays a évité, celui d'entamer le dialogue avec des peuples civilisés à propos des conditions qui règnent en Afrique du Sud, le convainquant de venir ici expliquer la politique de son gouvernement, parce qu'il a réussi à démontrer que le régime raciste d'Afrique du Sud n'avait aucunement l'intention de renoncer à sa politique raciste d'oppression.

103. Trop d'orateurs ont déjà cité, chapitres et articles à l'appui, les violations de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour que j'entre à cet égard dans de plus amples détails. J'ai déjà cité un exemple du refus de l'Afrique du Sud de procéder à des réformes, et il n'y a aucun doute dans mon esprit que, quoi qu'elle ait pu créer, la violence réactionnaire ne sera jamais éliminée par des moyens de persuasion pacifiques, mais seulement par la violence révolutionnaire. C'est pourquoi le Pan Africanist Congress s'est engagé à rien de moins qu'à une lutte révolutionnaire en Azanie pour jeter bas la tyrannie de l'*apartheid*.

104. Ce n'est pas là un choix que nous avons fait à la légère; c'est un choix auquel nous nous sommes péniblement arrêtés après que d'innombrables victimes eurent été sacrifiées. C'est un choix semblable à celui que fit le peuple de ce qui constitue aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique lorsqu'il décida de se révolter contre l'empire colonial de Westminster, c'est une décision semblable à celle prise en 1789 — si ma mémoire ne me trahit pas — par le peuple français lorsqu'il choisit de se révolter contre la tyrannie du roi Louis XVI. Une décision similaire fut prise encore par le Royaume-Uni quand il se leva pour écraser le nazisme hitlérien en Europe. S'il n'en avait pas été ainsi, ni le Royaume-Uni ni d'autres pays n'auraient parachuté des soldats derrière les lignes ennemies

pour appuyer les forces du maquis en France. Nous ne faisons rien d'extraordinaire. Nous faisons la même chose.

105. Je ne parlerai pas de la grande révolution d'octobre en Union soviétique. Je ne parlerai pas non plus de la longue guerre engagée par le peuple chinois. Je voudrais parler seulement d'activités similaires moins évidentes — non de leur résultat, mais de ces activités en soi — entreprises par les peuples afin de réparer des injustices. C'est précisément ce que nous faisons.

106. De nos jours, lorsque nous adoptons certaines décisions, nous sommes étonnés que les descendants de George Washington, de Voltaire, et même de Winston Churchill, qui avait bien compris qu'il fallait combattre le nazisme, choisissent délibérément de se laisser berner par l'amiral Hugo Birmann des forces de défense de l'Afrique du Sud, qui prétend que la pénétration communiste se fait dans l'hémisphère sud et qui assure que cette situation constitue une menace pour cet hémisphère, en particulier pour la région de l'océan Indien, ce qui l'oblige à sortir de façon spectaculaire d'une position d'obscurité relative pour assumer une situation marquante dans la lutte pour le pouvoir entre l'Est et l'Ouest. On nous rebat les oreilles, dans la presse et la radio occidentales, d'une détente, d'une entente cordiale entre l'Est et l'Ouest. Pourquoi l'Azanie devrait-elle constituer un obstacle, à moins qu'il ne s'agisse pour certains d'un camouflage, voire d'un dessein beaucoup plus sinistre ? Nous sommes pris pour gage d'un conflit idéologique prétendument dépassé entre l'Est et l'Ouest. Cette façon de faire nous amène à penser que les pirates des siècles passés en haute mer n'ont pas complètement disparu et que, par une sorte de logique aberrante, les flottes des pays socialistes sont devenues les navires maraudeurs des pirates d'autrefois. Nulle part dans le monde on ne prétend que la liberté d'un peuple est mise en danger parce que des pirates menacent le commerce normal entre l'Est et l'Ouest, sauf pour l'Azanie.

107. Je dis cela, Monsieur le Président, parce que, comme moi-même et les membres du Conseil, vous êtes inondé d'innombrables fuites, voulues ou non, parues dans la presse locale. Ce n'est pas une invention des Nations Unies soi-disant "subversives", comme le laissait entendre M. Botha dans sa déclaration. Ces fuites tendancieuses nous informent que des manœuvres navales communes se dérouleront entre la marine sud-africaine et la marine d'une puissance occidentale — l'information remonte au 15 octobre — et qu'une autre flottille de navires de guerre a quitté un port d'Europe occidentale pour se rendre en Afrique du Sud afin de participer à des manœuvres semblables.

108. En outre, nous avons reçu des renseignements selon lesquels il y a actuellement en Afrique du Sud 12 hauts fonctionnaires d'un pays membre du Conseil de sécurité chargés d'une mission de vente d'armes à

l'Afrique du Sud et que 6 personnes parmi ces 12 sont des officiers de haut rang conduits par un général. Nous avons vérifié ce renseignement auprès de l'ambassade du pays en question; au lieu de le démentir, elle n'a pas fait de commentaires. Nous savons également que M. James Johnson, qui commande actuellement les forces navales sud-africaines, a été invité dans un autre pays occidental pour un séjour d'une semaine, invitation transmise par un député de ce pays occidental pour le début de novembre. Nous avons vérifié ce renseignement, qui a été confirmé. Nous savons aussi que l'Afrique du Sud a lancé une campagne en vue de recruter des mercenaires européens pour ses forces navales. Il ne s'agit pas là d'une invention du Pan Africanist Congress ou des Nations Unies. J'en ai la preuve écrite. Cependant, on m'a conseillé de ne pas heurter de front les membres du Conseil de sécurité ayant le droit de veto. D'où ma modération. En effet, je n'ai reçu aucune instruction de la part de mon siège pour aller plus avant. Voyez-vous, je ne suis pas un diplomate, je ne peux dissimuler la vérité.

109. Mais la vérité que je m'efforce de vous montrer est qu'il semble que les histoires que nous avons entendues, les spéculations auxquelles on s'est livré quant à un éventuel engagement dans notre partie du monde de mêmes proportions qu'en Indochine ne sont pas des fantaisies. En effet, le *New Statesman* — publication britannique prestigieuse — révèle que le vice-amiral commandant les forces des manœuvres conjointes avec l'Afrique du Sud — contrairement à ce que prétend le Foreign Office, selon lequel il s'agit d'exercices de routine — a indiqué que les manœuvres de cette semaine ont pour but d'améliorer l'efficacité combattante des deux forces.

110. Pour autant que je sache, aucun pays au monde ne menace l'Afrique du Sud d'une quelconque agression. Les seules personnes, à notre avis, qui menacent de combattre l'Afrique du Sud sont les mouvements de libération nationale. De sorte que ces gens sont en fait préparés contre nous par des membres responsables de la communauté internationale.

111. J'aimerais revenir brièvement à l'article du *New Statesman*, où il est dit :

“S'engager dans des manœuvres avec une puissance qui fait la guerre à sa propre population, qui crée des incidents de frontières avec d'autres pays et maintient une occupation illégale de la Namibie, ce n'est pas se prémunir contre l'agression, c'est la tolérer.”

Ce n'est pas une fiction née de l'imagination du Pan Africanist Congress.

112. Nous savons ce qui se passe dans les couloirs. Nous connaissons les spéculations. Nous savons que si la juste cause de l'Afrique, la juste cause du peuple

azanien, est approuvée par la majorité du Conseil de sécurité, le tout-puissant veto s'exercera. Et l'Afrique du Sud gardera son cachet de respectabilité en conservant sa qualité de Membre de l'Organisation, tandis que les dirigeants de la majorité du peuple, qui sont les véritables gardiens de tous les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte, sont gardés à vue, emprisonnés ou exécutés. Cela ne sapera pas notre ferme volonté de faire ce que nous avons à faire.

113. Il y a longtemps de cela, Mangaliso Sobukwe disait que le monde entier pouvait sympathiser avec nous mais ne pourrait jamais nous libérer. La tâche de la libération de l'Azanie incombe au peuple azanien lui-même. Nous croyons, étant donné le tournant dramatique qu'ont pris les événements dans l'hémisphère austral qui affectent la région africaine de cet hémisphère, que, bien que nous ne soyons pas à la veille de notre juste libération, de notre juste liberté, nous nous en approchons, car nous pensons que chaque pays révolutionnaire, chaque pays progressiste qui a conquis sa liberté en prenant les armes, en s'engageant dans une lutte de militants et en débarrassant l'Afrique du fléau du colonialisme, a noté ce que disait Amílcar Cabral : “Chaque pays africain indépendant doit se considérer comme un mouvement de libération au pouvoir”. Si cela est vrai, aucune flotte, aucun avion de combat, aucun sous-marin ne pourra jamais arrêter les flammes de la lutte qui éclatera dans cette partie de l'Azanie. Que ceux qui, aujourd'hui, sont du côté de nos ennemis ne s'imaginent pas que nous les embrasserons lorsque l'inévitable se produira, l'inévitable étant notre accession à la qualité d'Etat, à l'indépendance et à la liberté.

114. Avec votre autorisation, Monsieur le Président, je voudrais en terminant citer un vieux proverbe africain qui m'a été rappelé hier, car nous nous occupons de notre liberté même le week-end; pour nous, ce n'est pas un passe-temps, c'est un engagement total. Nous ne quittons pas nos parents, nos pères et nos mères, nous ne nous condamnons pas à l'exil uniquement pour la gloire de paraître — avec tout le respect que nous leur devons — devant vos instances. C'est une tâche pénible, ainsi que la définissait un éminent lettré américain noir, car nous nous efforçons de faire naître dans notre partie du monde une aube nouvelle. Ce Noir américain disait : “Toute nouvelle naissance est nécessairement pénible”. Mais le proverbe azanien que je voulais invoquer ici, devant la preuve de la collaboration intensifiée avec l'Afrique du Sud, dit simplement :

“Aucun oiseau ne vole seul, sous peine d'être perdu”.

De toute évidence, l'Afrique du Sud n'est pas perdue.

La séance est levée à 18 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
